

**COMPTE RENDU
DU 11 AVRIL 2022**

Convocation du 05 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à quinze heures, le Conseil Municipal de Sampzon légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon VENTALON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Christophe CHABRY, Danielle BARDIN, Annette MAUSES, Raymond OZIL, Christian PESCHAIRE, Patrick SERRET, Alain SUREL, Yvon VENTALON

ÉTAIENT ABSENTS :

Caroline CROMBEZ donne procuration à Yvon VENTALON

Julien GUEPRATTE donne procuration à Raymond OZIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Christophe CHABRY

DEL0111042022

« CONVENTION ACCUEIL DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE »

M. le Maire présente la convention d'accueil des enfants d'âge scolaire établie entre la commune de Sampzon, représentée par son Maire et la commune d'Aubenas représentée par son Maire.

La convention a pour objet de définir les modalités de scolarisation des enfants de la commune de Sampzon qui pourraient être inscrits après accord du Maire dans une école publique d'Aubenas.

Un enfant de la commune de Sampzon a été inscrit après accord du Maire à l'école de Beausoleil élémentaire d'Aubenas pour des raisons professionnelles.

La commune de Sampzon s'acquittera de la somme de 317.87€ correspondant aux frais de scolarité proratisés pour un enfant d'élémentaire pour une période de 21 semaines.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0211042022**« TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 »**

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU le budget principal 2022,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1 : d'appliquer les taux d'imposition suivants :

- Foncier bâti = **28.47 %**
(25.47 % en 2021)
- Foncier non bâti = **56.27 %** (53.27 % en 2021)

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0311042022**« BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022 »**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 présenté et arrêté comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	383 831.72 €	383 831.72 €
Section d'investissement	1 277 150.67 €	1 277 150.67 €
Total du budget	1 660 982.39 €	1 660 982.39 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0411042022

« BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE 2022 »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif chaufferie 2021 arrêté et présenté comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 545.90 €	22 545.90 €
Section d'investissement	0 €	0 €
Total du budget	22 545.90 €	22 545.90 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

1- Questions diverses

- Plan Communal de Sauvegarde

Les données sont à mettre à jour, un questionnaire sera envoyé prochainement aux gestionnaires des campings.

- Bilan soutien à l'Ukraine

L'action menée par la commission d'action sociale de Sampzon a permis de collecter de nombreux dons grâce à une forte mobilisation des habitants. Des cartons remplis de médicaments, produits d'hygiène, nourriture pour enfant, couvertures, duvets ont été acheminé vers un point de collecte sur Barjac à destination de l'Ukraine.

La séance est levée à 17H00

**Le secrétaire de séance,
Christophe CHABRY**

**Le Maire,
Yvon VENTALON**

